

15 000 tonnes d'algues vertes collectées en 2023

Selon la préfecture, avec 15 000 tonnes ramassées dans le département, l'année 2023 se situe dans la fourchette basse observée ces dernières années. Mais la situation demeure préoccupante.

Hier, le préfet Stéphane Rouvé a présidé une réunion sur le bilan 2023 et les perspectives 2024 dans la lutte contre les algues vertes dans le département.

Des échouages scrutés à la loupe

Depuis 2002, le Ceva (Centre d'étude et de valorisation des algues), basé à Pleubian, suit la prolifération des algues vertes dans les baies du département. Cette multiplication rapide « commence généralement en avril pour atteindre son apogée en juin-juillet, avant de redescendre. En avril 2023, il n'y avait pratiquement pas d'algues, car l'hiver a eu un effet dispersif », explique Sylvain Ballu, chargé de la surveillance des marées vertes au Ceva. Toutefois, c'est la première fois que nous constatons une augmentation des échouages jusqu'en octobre, avec un niveau 2,23 fois plus élevé que la moyenne. »

Ce mois-ci, la baie de Saint-Brieuc concentre déjà 90 % des échouages costamoricains d'algues vertes et se distingue donc pour sa précocité cette année.

Des disparités entre les trois baies

Comment l'expliquer ? La baie de Saint-Brieuc est la plus vaste du département et donc plus abritée de la houle, ce qui rend plus difficile la dispersion en fond de baie. Et ce « malgré les coups de vent et la tempête Ciaran ». À l'inverse, les algues vertes sont apparues plus tard dans les estrans de la Lieue-de-Grève (secteur de Lannion) et de la Fresnaye (secteur de Dinan), où il a été constaté la présence d'algues brunes.

Toutefois, la Lieue-de-Grève a connu l'échouage le plus important en octobre, notamment dû à une température de l'eau élevée, mais un cumul de 30 % inférieur aux autres années. Ce mois-ci, la surface couverte



En 2023, les échouages d'ulves ont été plus tardifs dans les trois baies des Côtes-d'Armor.

PHOTO : ARCHIVES JEAN-MICHEL NIESTER, O.F.

d'algues vertes est inférieure d'environ 40 % à la moyenne 2002-2023. Il a pour l'instant été collecté 40,58 tonnes d'algues, depuis le 15 mai.

Ramassage : l'État veut faire mieux

Un peu plus de 15 000 tonnes d'ulves ont été ramassées en 2023. Un tonnage qui se situe dans « une fourchette basse observée ces dernières années », estime la préfecture. Cependant, s'ils ont commencé plus tard, les ramassages se sont poursuivis jusqu'en décembre. L'État, qui prend en charge la totalité du ramassage et le transport, a injecté 1,17 million d'euros.

Le Plan algues vertes 2022-2027 a prévu de renforcer le ramassage au moyen d'une barge. Construite par

Efinor Sea Cleaner, elle a pour mission de collecter les algues en mer et réduire le stock hivernal afin de retarder la prolifération printanière. Mais elle doit être perfectionnée. « L'expérimentation sera poursuivie en 2024, mais il faut reconfigurer ce navire pour qu'il accède plus facilement aux lames d'eau de 30 à 40 cm en deçà de la surface, là où se trouve la plus forte concentration d'algues », souligne Raphaël Gautier, haut expert eau, algues vertes et transition écologique rattaché à la préfecture.

Après une période de tests, le navire, devenu amphibie, devrait être opérationnel à l'automne. Par ailleurs, l'État reste ouvert à d'autres initiatives par le biais de techniques d'aspiration ou de ramassage par des engins plus polyvalents.

Une surveillance sanitaire accrue en 2024

En 2023, la campagne de mesure du taux d'hydrogène sulfuré (H₂S), le gaz dégagé par les algues en décomposition, a été marquée par six dépassements du seuil d'alerte, tous à Hillion, et des procédures d'alerte et de fermeture de sites.

En 2024, le dispositif de surveillance, en lien avec Air Breizh, comprendra neuf capteurs, dont sept dans la baie de Saint-Brieuc. Un nouveau sera installé sur le GR34, à Hillion. Ses premières mesures devraient être effectives en juin. L'Agence régionale de santé (ARS), qui porte le volet sanitaire du plan, a par ailleurs édité une plaquette pour informer sur les risques liés aux ulves.

Jérôme FOUQUET.